Avis d'assemblée générale annuelle des membres de l'Alliance des moniteurs de ski du Canada

AVIS EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE que l'assemblée générale annuelle (AGA) des membres de l'Alliance des moniteurs de ski du Canada (l'« AMSC ») aura lieu le mercredi 2 décembre 2026, à 17 h, heure normale de l'Est, au Centre des congrès (Camp de Base) du Mont-Tremblant à Mont-Tremblant, au Québec, et simultanément en webdiffusion en direct (pour les membres qui ne peuvent pas y assister en personne ou qui préfèrent y assister virtuellement).

Le présent avis a été diffusé auprès des membres de l'AMSC et sera publié dans la section Actualités/Nouvelles du site snowpro.com. Tous les documents relatifs à l'AGA (procès-verbal de l'assemblée précédente, états financiers et rapport de l'auditeur et rapport annuel) seront disponibles dans la section *À propos* du site snowpro.com sous « Politiques et documents ». Veuillez noter que vous devez être connecté·e à votre profil pour consulter ces documents.

Vous trouverez plus loin dans cet avis des détails sur les conditions requises pour assister à l'assemblée en personne ou par webdiffusion en direct, et pour voter par procuration en ligne si vous ne pouvez assister à l'assemblée par l'un ou l'autre de ces moyens.

Cette assemblée sera tenue aux fins suivantes (l'ordre du jour complet sera disponible dans la section *À propos* du site snowpro.com sous « Politiques et documents » le jour de l'AGA) :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'AMSC du 24 novembre 2025.

2. Recevoir les états financiers de l'AMSC pour l'exercice terminé le 30 juin 2026 et le rapport de l'auditeur.

3. **Nommer un auditeur et autoriser les administrateur·rice·s à fixer sa rémunération :**

Il est proposé BDO Canada LLP soit la firme d'auditeurs de l'AMSC pour 2026-2027 et que sa rémunération soit fixée par le conseil d'administration.

4. Le cas échéant, confirmer les résultats du processus électoral pour le représentant de la région de la Colombie-Britannique, l'Ontario et l'administrateur général - Finance. L'élection s'est déroulée en ligne entre le 15 octobre et le 15 novembre 2026.

6. Traiter toute autre question qui pourrait être soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci.

Le conseil d'administration n'a connaissance d'aucune autre question devant être soumise à l'AGA que celles mentionnées dans le présent avis de convocation.

Si vous souhaitez recevoir une copie papier de cet avis, veuillez joindre le bureau national de l'AMSC au 1 800- 811-6428.

Veuillez noter que tous les documents relatifs à l'AGA seront disponibles le jour de l'AGA dans la section *À propos* du site snowpro.com sous « Politiques et documents ».

Participation en personne

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire pour assister à l'AGA en personne, car les membres seront invités à s'inscrire à l'entrée. Pour voter, vous aurez besoin d'un appareil intelligent connecté à Internet (téléphone ou tablette), car vous recevrez sur place un lien d'accès qui vous permettra de vous connecter à la plateforme de vote de l'AGA.

Participation via la webdiffusion en direct (participation virtuelle)

Tous les membres qui choisissent de participer à l'AGA via la webdiffusion en direct doivent s'inscrire au plus tard le **26 novembre 2026** pour pouvoir accéder à la réunion.

Pour vous inscrire à la WEBDIFFUSION EN DIRECT, **cliquez ici** et remplissez le formulaire d'inscription, y compris la signature des décharges, le choix du mode de paiement et l'acceptation de la politique d'annulation, puis cliquez sur <paiement> (ce qui terminera l'inscription). Remarque : l'AGA n'entraîne aucun frais, aucun paiement ne sera traité et vous ne serez pas invité à entrer votre information de carte de crédit.

Une fois votre inscription terminée sur snowpro.com, vous recevrez :

- un courriel de l'AMSC contenant le lien Zoom à utiliser pour accéder à l'AGA le 2 décembre 2026 à 17 h, heure normale de l'Est ; et
- quelques jours avant l'AGA, un courriel provenant de snowpro@dataonthespot.com contenant vos identifiants de vote. Un scrutin d'essai sera organisé avant l'assemblée générale annuelle; les membres sont invités à se connecter à la plateforme DOTSConnect pour tester le système. Veuillez noter que la réunion Zoom sera également accessible depuis la plateforme DOTSConnect, ce qui vous permettra d'y accéder facilement tout en gérant votre vote.

Les membres participant via la webdiffusion en direct sont priés de noter les points suivants :

- chaque membre souhaitant être enregistré comme participant·e et voter doit disposer de sa propre connexion ;
- veuillez arriver 15 à 20 minutes à l'avance afin de permettre la validation de votre participation et votre admission avant le début de l'AGA ;
- votre nom complet doit être saisi lors de votre connexion à la webdiffusion afin de faciliter votre identification.

Procuration – uniquement pour les membres qui ne peuvent pas assister à l'AGA de l'AMSC en personne ou virtuellement

Les membres qui ne peuvent pas assister à l'assemblée (en personne ou virtuellement) peuvent voter et nommer un mandataire pour voter en leur nom en remplissant et en renvoyant le formulaire de procuration électronique publié sur leur profil snowpro.com. Aucun membre n'est autorisé à voter plus de 10 procurations, à l'exception du président de l'assemblée, qui vote toutes les procurations le désignant comme mandataire de la manière spécifiée dans ce formulaire de procuration.

Accès au formulaire de procuration électronique – Conformément à l'article 5.08 des règlements administratifs, les membres peuvent désormais voter par voie électronique au plus tard le 27 novembre 2026. Chaque membre **en règle** ayant le droit de vote est autorisé à soumettre un formulaire de procuration.

Pour exprimer votre vote par formulaire de procuration électronique, veuillez suivre les étapes suivantes :

1. Accédez à votre profil, cliquez sur Espace membres et Vote en ligne.
2. Remplissez les champs obligatoires. Notez que vous aurez accès au procès-verbal de l'AGA 2025 et aux états financiers vérifiés de l'AMSC/rapport de l'auditeur en cliquant sur l'hyperlien à l'intérieur de la section en question du formulaire de procuration.
3. Cliquez sur le bouton **Soumettre** et vous recevrez une confirmation à l'effet que l'information soumise a été reçu au bureau national.

*Remarque : Une fois que vous aurez cliqué sur le bouton **Soumettre**, le formulaire de procuration électronique ne sera plus disponible.*

Si vous avez des questions ou si vous éprouvez des problèmes techniques, veuillez communiquer avec Madame Natacha Dorget au 1 800 811-6428, poste 228, ou par courriel à ndorget@snowpro.com.

EN DATE du 5 novembre 2026

Sur ordre du conseil d'administration
Gunars Kazaks**, président du conseil d'administration de l'AMSC**